

Enquête Publique - Novapex - Création d'une nouvelle chaudière.

Monsieur le Commissaire,

Notre Association de Défense de l'Environnement est basée à Sablons depuis 2006.

Déjà en 2022, nous avons contacté Monsieur le Préfet de l'Isère au sujet du projet faisant l'objet de la présente Enquête Publique : nous vous joignons notre courrier d'Octobre 2021.

Nous ne reprendrons pas toutes les remarques de l'Association Vivreicienvironnement développées dans l'Observation 18 : nous sommes totalement d'accord avec nos collègues. Nous ferons juste une remarque supplémentaire sur le fonctionnement de l'entreprise Novapex au sujet du Chapitre abordant le problème de la nappe phréatique (3-10 : pages 44 à 46 /104).

Une pollution de la nappe au Cumène a été signalée en 1991. Cette pollution a été confirmée en 2007 avec une hausse des teneurs en Cumène à partir de 2003. D'après le dossier de l'Enquête Publique actuelle, le taux de ce produit en 2019 est encore de 5,71 mg/l. Pour mémoire la CL-96 du Cumène pour les poissons est de 4,8 mg/l. L'écoulement de la nappe est orienté vers l'Ouest et le Sud-Ouest : à 4 km au Sud-Ouest de Novapex se trouve une station de pompage pour l'agriculture et l'ancien cours de la rivière Dolon approvisionnée par l'affleurement de la nappe. D'autres produits contaminent la nappe comme le Benzène et peut être d'autres encore que l'on ignore puisque la synthèse du suivi des eaux sous-terraines d'Osiris est classée « Confidentiel ».

Si, comme le sous entends le projet, l'entreprise se soucie de l'environnement alors voilà un problème à régler avant une hypothétique amélioration apportée par le projet présenté.

L'ensemble des informations contenues dans les dossiers de l'Enquête Publique nous conforte dans notre opinion sur le projet : il s'agit bien d'un nouvel incinérateur et non d'une simple « chaudière ». Il est donc impératif que ce projet soit soumis aux mêmes contraintes et contrôles qu'un incinérateur.

Cordialement.

Jean-Claude Girardin,
Président de Sauvons Notre Futur

 [Retour à l'article](#)



Monsieur le Préfet de l'Isère
12 Place de Verdun
CS 71046
38021 Grenoble CEDEX 1

Sablons, le samedi 16 octobre 2021

Objet : Projet DECARB'RON/STARVAL - Société NOVAPEX à Salaise-sur-Sanne

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien noté votre décision du 10 août 2021 dispensant d'une évaluation environnementale le projet « DECARB'RON/STARVAL » porté par la Société Novapex à Salaise-sur-Sanne. Nous pouvons comprendre ce choix dans la mesure où les produits à incinérer dans ce nouveau projet sont déjà incinérés sur le site voisin de Suez.

Cependant, d'après les documents disponibles que nous avons consultés (Formulaire Cas par Cas), les prévisions d'émissions dans l'atmosphère de ce nouvel incinérateur sont largement supérieures aux Valeurs Limites d'Émission prévues dans les textes de 2021. Ces dépassements concernent en particulier les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre ainsi que les poussières totales et cadmium + thallium.

Nous ne pouvons admettre que ce projet soit maintenu en l'état. Nous souhaitons donc être informés sur son évolution et sur les améliorations nécessaires conditionnant sa réalisation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Préfet, de bien vouloir agréer l'expression de notre considération.

Pour l'Association, le Président Jean-Claude Girardin



Sauvons Notre Futur – 22 quai du Rhône – 38550 SABLONS
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – N° 0383002846
☎ 04 74 79 34 04 – ✉ sauvons-notre-futur@orange.fr

<http://www.sauvons-notre-futur.com>

Logo SNF réalisé en 2010 par les enfants du cours de dessin de Sablons (Isère)